REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 23 mars 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Gestion des effectifs de cerfs sur le territoire: le département du territoire reporte les tirs de régulation

M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT), a décidé de sursoir à la procédure permettant de procéder aux tirs nécessaires à la régulation des hardes de cerfs, considérant que ce type d'opération ne doit être envisagée qu'en ultime recours. Les divers suivis effectués laissent entrevoir une marge de manœuvre, certes limitée, mais praticable, telle que la poursuite du travail sur les connexions biologiques ou le maintien en nombre suffisants de sanctuaires forestiers répartis sur les bois de Versoix-Collex. Ces aspects ont d'ailleurs été relevés par la commission consultative de la diversité biologique (CCDB) comme des mesures d'accompagnement à son préavis d'autorisation de tirs.

Vu la nécessité d'anticiper les difficultés liées à une trop forte concentration de cerfs, le DT suit en effet l'évolution de la situation depuis une quinzaine d'années. Il apparaît ainsi que l'augmentation de la population de cerfs a conduit à un accroissement des dégâts sur les cultures et la forêt ces dernières années. Néanmoins, grâce aux diverses et nombreuses mesures de protection actives (clôtures), il est considéré qu'il est encore possible de repousser momentanément la régulation par les tirs.

A l'instar de la CCDB, le DT est conscient qu'un nombre trop important de cerfs est dommageable à long terme pour la biodiversité forestière, indispensable pour rendre la forêt plus résiliente aux changements climatiques. Une population de cerfs trop élevée augmentera également la pression sur les exploitations agricoles et sur la sécurité routière. Le département maintiendra ainsi un suivi très régulier de l'évolution de la situation et proposera toutes mesures utiles pour préserver l'équilibre entre toutes les espèces naturelles et animales présentes dans cette région. Son action visera à éviter une situation de crise impliquant des mesures urgentes et des tirs massifs, qui seraient dommageables à plusieurs égards.

Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. + 41 76 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch.